

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

Déclaration du groupe de l'Agriculture

Si le groupe est d'accord sur le fait que renforcer la Nature dans les villes peut être un outil de promotion de la biodiversité, il s'agit surtout d'un élément qui contribue au bien-être des habitants. Les propositions d'intégrer une dimension verte dans le dispositif « Cœur de ville » nous semblent être tout à fait pertinentes ; comme le sont celles qui prévoient d'assurer des continuités écologiques. Nous approuvons les propositions qui sont en lien direct avec le sujet de la saisine.

En revanche, nous nous interrogeons sur une grande partie du texte qui est entièrement consacrée à la protection de la biodiversité.

Le sujet dépasse le cadre de la saisine et propose des orientations sur de très nombreuses questions qui n'ont pas été approfondies et, de plus, certaines d'entre elles se retrouvent étrangement dans le Plan Biodiversité présenté par le ministre d'État de la transition écologique et solidaire.

Ainsi, par exemple, la première préconisation vise à intégrer la protection de la Biodiversité dans la Constitution. Nous pensons que le plan climat intègre déjà la protection de la biodiversité au même titre que la préservation voire la création de la ressource en eau.

Sur la question de l'agriculture urbaine, outre le fait qu'elle sera traitée très prochainement par la section de l'agriculture, il nous est apparu qu'il manquait un regard critique sur la dimension économique et productive.

La reconnaissance des services environnementaux rendus par l'agriculture périurbaine est attendue depuis longtemps par la Profession agricole et nous nous félicitons que des outils de paiement figurent à ce titre dans le plan Biodiversité. Toutefois, ces services doivent être considérés plus largement que dans une relation ville-campagne.

Quant aux propositions fiscales, elles sont beaucoup trop larges et voire trop floues. Il aurait fallu examiner, de manière plus précise, les situations visées par ces propositions.

Sur le foncier, nous rappelons qu'il existe déjà de nombreux dispositifs pour maintenir les trames naturelles, notamment dans les SCOT, les PLU et les PLUI. Par ailleurs, l'une des

missions des SAFER est la protection de l'environnement et elles disposent pour ce faire d'outils adaptés.

Enfin, sur la fiscalité foncière, il est vrai qu'il faut qu'elle pèse davantage sur les usages fortement consommateurs d'espaces et qu'elle soit favorable aux espaces naturels. Toutefois, il ne faudrait pas que le paiement d'une taxe, quelle qu'elle soit, soit ensuite assimilé à un droit à consommer des espaces. Nous rappelons que ces taxes n'ont aucun effet sur les EPCI les plus riches parce que la fiscalité ne peut pas remplacer le domaine réglementaire sur cette question majeure.

Nos réserves sur ce texte ne doivent pas être interprétées comme une opposition à la protection de l'environnement. Bien au contraire, la Profession agricole s'y engage depuis longtemps. Encore récemment, à l'événement Planet A® qui se déroulait à Châlons-enChampagne, la Profession agricole et une association de protection de l'environnement se sont rapprochées, dans une déclaration commune, pour reconnaître que l'agriculture devra « nourrir 10 milliards de personnes d'ici 2050 tout en préservant les ressources de notre unique planète » et « favoriser la reconquête de la biodiversité ».

Le groupe de l'agriculture s'est abstenu.